

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 29 JUN 2022

Date de la convocation
23.06.2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

L'an deux mille vingt deux
le vingt neuf juin,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAUT,
Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de
Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mmc PELLETTIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. VILLAIN.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Gilles ROUX à M. Jean-Pierre JAGER

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

Pouvoir de Mme Sandrine LAMBERT à Mme Nicole BONNET

Pouvoir de M. Guillaume VILLAIN à M. Benjamin GANDIER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Versement d'une subvention complémentaire au Cinéma Cornay

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Suite à la fourniture et l'installation d'une chaudière avec radiateurs et ajout d'une
batterie CTA existante avec la possibilité de rafraichissement et chauffage au Cinéma
Cornay, et à la réception de ces travaux en novembre 2020, il a été nécessaire de signer
un contrat de maintenance avec la Sté Hervé Thermique qui a commencé à courir le 1^{er}
mars 2022.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget Cinéma Cornay, il est donc
nécessaire de verser une subvention complémentaire au budget Cinéma d'un montant
de 3 500 € afin de pouvoir honorer cette dépense.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le
versement de cette subvention complémentaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 12 JUL. 2022

Publié le : 12 JUL. 2022

Notifié le :